

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-21-0535 du 26/01/2021

Arrêté du 8 janvier 2021

ARRETE RAPPORTANT ET PORTANT AFFECTATION D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, ET NOMINATION D'UN INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES AU GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté rapporte et porte affectation d'inspecteurs divisionnaires des Finances publiques, classe normale, et nomination d'un inspecteur des Finances publiques au grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale.

Date d'application : 01/01/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT AFFECTATION D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, ET NOMINATION D'UN INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES AU GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT AFFECTATION D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, ET NOMINATION D'UN INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES AU GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ

rapportant et portant affectation d'inspecteurs divisionnaires des Finances publiques, classe normale et nomination d'un inspecteur des Finances publiques au grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale

LE MINISTRE CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2014-507 du 19 mai 2014 modifié relatif aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement dans la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux corps de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 17 mai 2019 fixant la liste des opérations de restructuration ouvrant droit au bénéfice de la prime de restructuration de service ;
- Vu l'arrêté du 10 septembre 2019 portant délégation de signature (Direction générale des Finances publiques) ;
- Vu l'arrêté du 24 décembre 2020 portant affectation d'inspecteurs divisionnaires des Finances publiques, classe normale, nomination d'inspecteurs des Finances publiques au grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale ;

ARRÊTE :

Article premier : Sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 24 décembre 2020 en tant qu'elles concernent la résidence d'affectation de M^{me} Sandrine OLIVIER et M. Hervé FAYOLLE :

N° DGFIP	NOM USUEL	PRÉNOM	GRADE	SITUATION ANCIENNE	SITUATION À LA DATE D'EFFET			
				Direction – Résidence	Affectation nationale	Libellé CDL	Résidence	Date d'effet
818122	FAYOLLE	Hervé	IDIV CN	DDFIP 29 – EMPLOI ADMINISTRATIF	29	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LANDERNEAU DAOULAS	LANDERNEAU	01/01/2021
862712	OLIVIER	Sandrine	IDIV CN	DDFIP 29 – TS PLABENNEC	29	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PLABENNEC ET LESNEVEN	PLABENNEC	01/01/2021

Article 2 : Les agents dont les noms figurent dans le tableau ci-après sont affectés sur un poste de Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) selon les modalités précisées dans le tableau ci-dessous :

N° DGFIP	NOM USUEL	PRÉNOM	GRADE	SITUATION ANCIENNE	SITUATION À LA DATE D'EFFET			
				Direction – Résidence	Affectation nationale	Libellé CDL	Résidence	Date d'effet
818122	FAYOLLE	Hervé	IDIV CN	DDFIP 29 – EMPLOI ADMINISTRATIF	29	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LANDERNEAU DAOULAS	DAOULAS	01/01/2021
862712	OLIVIER	Sandrine	IDIV CN	DDFIP 29 – TS PLABENNEC	29	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PLABENNEC ET LESNEVEN	LESNEVEN	01/01/2021

Article 3 : Sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 24 décembre 2020 en tant qu'elles concernent la date de prise de rang de la situation à date d'effet de M. Gilles CLUZAN :

N° DGFIP	NOM USUEL	PRÉNOM	SITUATION ANCIENNE			SITUATION À LA DATE D'EFFET					
			Grade Echelon	Date de prise de rang	Direction – Résidence	Affectation nationale	Libellé CDL	Résidence	Grade Echelon	Date de prise de rang	Date d'effet
814430	CLUZAN	Gilles	IFIP 11	01/02/2019	DDFIP 22 – CÔTES-D'ARMOR – TOUT EMPLOI	22	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LAMBALLE TERRE MER	MONCONTOUR	IDIV CN 02	01/12/2019	01/01/2021

Article 4 : M. Gilles CLUZAN est nommé sur un poste de Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) selon les modalités précisées dans le tableau ci-dessous :

N° DGFIP	NOM USUEL	PRÉNOM	SITUATION ANCIENNE			SITUATION À LA DATE D'EFFET					
			Grade Echelon	Date de prise de rang	Direction – Résidence	Affectation nationale	Libellé CDL	Résidence	Grade Echelon	Date de prise de rang	Date d'effet
814430	CLUZAN	Gilles	IFIP 11	01/02/2019	DDFIP 22 – CÔTES-D'ARMOR – TOUT EMPLOI	22	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LAMBALLE TERRE MER	MONCONTOUR	IDIV CN 02	01/02/2019	01/01/2021

Article 5 : Les dispositions du présent arrêté seront notifiées aux intéressés et publiées au BOFiP.

FAIT À PARIS, LE 8 JANVIER 2021
 POUR LE MINISTRE PAR DÉLÉGATION,
 L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directeur de publication : Jérôme Fournel	